



AVIS AUX NAVIGATEURS

PORT DE PLAISANCE DE LA ROCHELLE



Avis N° 02/2020 - Objet : escale du BRS "ANTARES"

Les plaisanciers et utilisateurs du Port de Plaisance de La Rochelle sont informés que :
Le Bâtiment remorqueur de sonars (BRS) « Antarès » fera escale dans le bassin des chalutiers du 24 au 27 janvier 2020

Pour assurer la sécurité autour du bateau, la circulation maritime sera réglementée dans le chenal d'accès du Port de plaisance de La Rochelle. Une zone d'interdiction de la navigation est définie à l'intérieur d'un périmètre de sécurité de 50 mètres autour du navire, compté à partir de la ligne de flottaison.

- l'arrivée dans le bassin est prévue le 24 janvier 2020 à partir de 05h00
- la sortie du bassin est prévue le 27 janvier 2020 à partir de 09h00

Lors des manœuvres, le navire « Antarès » et les bateaux accompagnants seront prioritaires sur toutes autres embarcations.

En fonction de la fréquentation du site, le chenal pourra être fermé à la navigation.

Le canal VHF 09, sera utilisé par le pilotage et par les services du port pour la sécurité des manœuvres.

Pour toute question, vous pouvez contacter la capitainerie 24h/24, 7j/7 au : 05 46 44 41 20.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Diffusion :

- x Plaisanciers port de La Rochelle
- x Affichage capitainerie
- x Personnel capitainerie
- x Professionnels du nautisme La Rochelle
- x Croisiéristes / bus de mer / passeur
- x Associations nautiques rochelaises
- x Ports de proximité
- x CROSS Etel

Fait à La Rochelle, le 7 janvier 2020

Patrice BERNIER

Maitre de Port Principal,